



Assemblée générale

Distr. limitée
5 mars 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 25 b) de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud pour le développement

Projet de décision déposé par la Présidente de l'Assemblée générale*

Accréditation et participation des organisations intergouvernementales à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [71/318](#) datée du 28 août 2017 et prenant acte de la note du Secrétariat¹, décide d'accréditer les organisations citées dans la note, qu'elle invite à participer aux travaux de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en tant qu'organisations intergouvernementales ayant statut d'observateur, conformément au paragraphe 8 de la résolution [71/318](#).

* Pour statuer sur le présent projet de résolution, l'Assemblée générale devra décider d'examiner l'alinéa b) du point 25 de l'ordre du jour directement en séance plénière.

¹ [A/73/780](#).

